



Cabinet de la Bourgmestre

ARRETE DE LA BOURGMESTRE

Fermeture des passages à niveau rue d'Angleur n° 7 (Colonster) du 26 septembre 2022 à 22h00 au 03 octobre 2022 à 16h00 et n°8 (Prés de Tilff) du 03 octobre 2022 à 22h00 au 10 octobre 2022 à 16h00.

LA BOURGMESTRE,

Vu la nouvelle loi communale, notamment en son article 135 et 130 bis ;

Vu la Loi relative à la police de la circulation routière ;

Vu l'Arrêté Royal portant règlement général sur la police de la circulation routière, notamment en son article 78 ;

Vu l'Arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu la Circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Attendu que la société INFRABEL siège rue de Tilff, 153 à 4031 Liège représentée par Mr DRION Paul doit effectuer des travaux empiétant sur la voie publique, à Esneux, rue d'Angleur au passage à niveau n° 7 et n°8; les travaux étant prévus du 26 septembre 2022 à 22h00 au 03 octobre 2022 à 16h00 et n°8 du 03 octobre 2022 à 22h00 au 10 octobre 2022 à 16h00.

Attendu que le bon déroulement des travaux nécessite des mesures de circulation particulières,

Attendu que le moindre retard pourrait occasionner des dangers et des dommages pour les habitants,

ARRETE :

Article 1 : L'entrepreneur susmentionné est autorisé à placer la signalisation nécessaire à l'accomplissement desdits travaux. La signalisation devra être conforme au prescrit de l'Arrêté Ministériel du 07/05/1999 sur la signalisation des chantiers et des obstacles sur la voie publique.

Article 2 : En fonction de l'évolution des travaux et en cas de nécessité, le stationnement, voire l'arrêt et le stationnement des véhicules, pourront être interdits sur la zone des travaux, éventuellement à l'exception des véhicules de chantier à condition de faire dès lors usage d'un panneau additionnel.

Article 3 : La circulation de tous véhicules sera interdite rue d'Angleur :

- à hauteur du passage à niveau n°7 (Colonster) du 26 septembre 2022 à 22h00 au 03 octobre 2022 à 16h00.

- à hauteur du passage à niveau n°8 (Prés de Tilff) du 03 octobre 2022 à 22h00 au 10 octobre 2022 à 16h00.

Une signalisation sera placée aux accès de la rue d'Angleur avertissant de la fermeture avec panneau additionnel indiquant la distance à laquelle la fermeture est effective;

Une déviation sera installée via la rue Fond du Moulin et le Boulevard de Colonster.

Article 4 : L'Entrepreneur se chargera de prévenir les riverains concernés par la zone de travaux.

Article 5 : Une copie du présent sera transmise pour information aux intéressés, à la police et au parquet compétent.



La Bourgmestre,
Laura IKER

Distribution : Dossier 1 – Proc du Roi 1 – Police 1 – Atelier 1 – Mobilité 1 – Intéressés 1 – AMC 1 – Facebook 1 – Internet 1

Cabinet de la Bourgmestre : Administration Communale, 1, place Jean d'Ardenne – 4130 ESNEUX

Privé : Rue de la Fontaine, 3 – 4130 ESNEUX – Tél. 04/380.56.00

Secrétariat de la Bourgmestre : Tél. 04/380.93.22 – Fax 04/380.22.93

e. mail : info@esneux.be - Internet www.esneux.be